

Date de convocation : 29 août 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux septembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme MAZURE Daniele, Mme MAYEN Claudine,

Procuration :

Mme PEYRARD Corinne (Mme Karine NADAL), Xavier JOSEPH (Jean REVERSAT), M. MARTINEZ Lionel (Mme GOLENDORF Yolande),

Absents excusés : M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Modification des tableaux des effectifs

Rapporteur : Mme Karine Nadal, 1ère adjointe

Mme Nadal explique qu'il revient au Conseil Municipal de créer ou supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

La collectivité dispose d'emplois permanents et d'emplois non-permanents comme les emplois aidés ou le contrat d'objectif du conseiller numérique.

La délibération de création d'emplois est l'acte préalable et incontournable pour procéder au recrutement d'un agent public. L'adoption d'une délibération qui repose sur une obligation législative, doit répondre à un besoin réel de la collectivité. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser les éléments suivants :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non-complet.

Mme Nadal ajoute qu'actuellement, l'équipe municipale constate dans les services les besoins suivants :

Le service technique de la commune fait apparaître un besoin d'ordre organisationnel et managérial. Afin d'améliorer le fonctionnement de ce service et atteindre les objectifs souhaités, celui-ci a besoin d'être restructuré. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un responsable de service (RST).

Afin de répondre au besoin de la commune, il est également nécessaire de pérenniser le poste d'adjoint administratif dédié actuellement au projet numérique par la création d'un emploi permanent remplaçant ainsi le contrat de projet.

Enfin, chaque année, la commune applique les lignes directrices de gestion et procède aux avancements de grades.

Pour ce faire la commune le réalise en fonction des ratios retenus par les lignes directrices de gestion et du nombre d'agent promouvable de l'année concernée.

Ces postes seront pourvus à titre exclusif par voie de l'avancement de grade en interne.

L'organe délibérant à la suite de la proposition de Mme Nadal a voté à l'unanimité pour :

- créer un poste permanent d'agent de maîtrise (grade de catégorie C) qui sera dédié au recrutement d'un agent responsable du service technique à temps complet,
- créer un poste permanent d'adjoint administratif (grade de catégorie C) à temps complet,
- supprimer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet (poste vacant non pourvu par un titulaire et inscrit au tableau des effectifs).

Mme Nadal a invité l'assemblée à prendre connaissance du tableau des effectifs modifiés ci-dessous :

COMMUNE DE BOISSERON - TABLEAU DES EFFECTIFS MO

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400336-20240902-202433-DE

Grades	Catégorie	Durée Hebdomaire du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut du poste (titulaire ou non titulaire)
Filière Administrative				
Attaché	A	35		Titulaire
Rédacteur	B	35	Patrimoine élections secrétariat	Titulaire
Rédacteur	B	35	D.G.S.	Titulaire
Adjoint administratif				
- Principal de 1ère classe	C	35	Accueil	Titulaire
- Principal de 1ère classe	C	35	Urbanisme et état civil	Titulaire
- Principal de 2ème classe	C	30	Agent postal	Titulaire
- Adjoint administratif	C	30	RH	Titulaire
- Adjoint administratif	C	35	Comptabilité	Titulaire
- Adjoint administratif	C	35	Conseiller numérique- Agent polyvalent	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Technique				
- Agent de maîtrise	C	35	Responsable de service Technique	Titulaire
Adjoint Technique				
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	35	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	10	Agent Technique Polyvalent ménage mairie	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	24	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique - Non permanent	C	35	Agent Technique Polyvalent PEC	Non Titulaire
- Adjoint technique - Non permanent	C	30	Agent technique polyvalent	Non Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Animation				
Adjoint d'Animation				
- Principal 1ère classe	C	35	Directeur service enf jeunesse	Titulaire
- Adjoint Animation	C	30	Agent animation alp	Titulaire
- Adjoint Animation	C	35	Agent animation crèche	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Sanitaire et Sociale				
Educateur jeunes enfants	A	35	Directrice crèche	Titulaire
Auxiliaire de puériculture cl. Norma	B	35	Auxiliaire puériculture crèche	Titulaire
Agent social 2ème classe	C	35	Agent animation crèche	Titulaire
ATSEM Principal 1ère classe	C	35	ATSEM	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine				
- Principal de 1ère classe	C	25	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Police Municipale				
Brigadier chef ppal	C	35	Police	Titulaire
Total Effectifs filière				
TOTAL DES EFFECTIFS				

Mme Nadal précise que dans le cadre des avancements de grade, il est nécessaire de modifier :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe en poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.
- 2 postes d'adjoints techniques principal 2ème classe en 2 postes d'adjoints technique principal 1ère classe.

Mme Nadal rappelle les emplois créés doivent être pourvus prioritairement par des fonctionnaires.

L'organe délibérant vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où les vacances d'emplois ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il devra préciser :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaitée),
- les niveaux de rémunération

Mme Nadal mentionne que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Bernard Bridier